



Démission cdd 'indemnité de fin de contrat? + Journée solidarité

Par **Stephgab**, le **10/12/2008** à **15:57**

J'ai demandé un congé (le 26 décembre pour pouvoir passer Noël en famille), mon employeur a refusé. Il me propose 2 solutions: soit je travaille le 26 et donc mon contrat se termine comme prévu le 31 ou bien je démissionne alors je termine le 24. Je souhaite passé Noël en famille donc je pense démissionner. Puis-je toucher l'indemnité de fin de contrat en mentionnant le commun accord??

Seconde question: J'ai travaillé cette année 2 mois (ce cdd). Mon employeur m'a demandé de faire la journée solidarité (personne âgée). Etant donné que le reste de l'année j'étais à l'étranger et que sinon je ne touchais pas les assedics, est ce que je devais vraiment la faire? La loi sur cette journée me dépasse, elle est assez flou et surtout très compliquée.

Merci.